



Sens, stratégie et gouvernance face aux transitions : le passage à l'action



Panorama du dispositif national

Pourquoi la planification écologique ?

Une planification écologique

- La planification écologique : un changement de paradigme :
 - ❑ passe d'actions sectorielles dispersées à une logique de trajectoire nationale coordonnée > [France Nation Verte]
- 5 finalités :
 - Atteindre la neutralité carbone en 2050
 - Adapter le pays aux effets déjà visibles du changement climatique
 - Stopper l'effondrement de la biodiversité
 - Préserver les ressources
 - Réduire les pollutions qui impactent la santé
- Nouvelles exigences :
 - la coordination interministérielle,
 - la logique de pilotage par indicateurs,
 - l'exigence d'alignement des politiques publiques.



L'architecture nationale de la planification écologique

L'architecture nationale de la planification écologique

- Les lois structurantes (niveau normatif) : fixent les objectifs et obligations.
- **Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat**
 - Inscription dans la loi de l'objectif de neutralité carbone en 2050
 - Révision régulière de la SNBC et de la PPE
 - Réduction progressive des énergies fossiles
- **Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite "Climat et Résilience"**
 - Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
 - Encadrement publicité carbone
 - Réforme urbanisme et mobilités
 - Rénovation énergétique
- **Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités**
 - Décarbonation transports
 - Généralisation autorités organisatrices de mobilité
 - Verdissement des flottes



L'architecture nationale de la planification écologique

- Les stratégies nationales (niveau programmatique) : traduisent les lois en trajectoires chiffrées
- **SNBC : Stratégie Nationale Bas-Carbone**
 - Fixe des budgets carbone par période de 5 ans (plafond national d'émissions)
 - Décline des trajectoires sectorielles
 - Couvre tous les secteurs économiques
- **PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie**
 - Planifie l'évolution du mix énergétique
 - Fixe les priorités d'investissement
- **PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique**
 - Organise l'adaptation aux effets du changement climatique
 - Couvre santé, infrastructures, eau, risques naturels
- **Stratégie Nationale Biodiversité 2030**
 - Stopper l'effondrement du vivant
 - Restaurer les écosystèmes
 - Intégrer biodiversité dans les politiques publiques



Gouvernance et acteurs de la planification écologique

Gouvernance et acteurs de la planification écologique

- Niveau national : pilotage stratégique :
- **Le Conseil de planification écologique** (présidée par le Président de la République)
 - Fixer les grandes orientations.
 - Arbitrer les priorités.
 - Suivre l'avancement des engagements.
- **Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)** (services du premier ministre)
 - Coordination interministérielle.
 - Cohérence entre SNBC, PPE, PNACC, SNB
 - Suivi de la mise en œuvre des engagements.
 - Élaboration et suivi d'indicateurs.
 - Appui à la territorialisation via COP régionales.
- **Les ministères** : Chaque ministère reste compétent dans son domaine.



Gouvernance et acteurs de la planification écologique

- Niveau territorial:
- **Les préfectures**
 - Décliner les orientations nationales.
 - Co-animer les COP régionales.
 - Assurer la cohérence avec les politiques locales.
- **Les Régions**
 - Aménagement du territoire (SRADDET)
 - Développement économique
 - Transports régionaux
 - Formation
- **Les collectivités (communes, EPCI, départements)**
 - Urbanisme
 - Mobilités
 - Habitat
 - Gestion des équipements
 - Eau et assainissement
 - Action sociale



Gouvernance et acteurs de la planification écologique

➤ les COP régionales :

- Mettre autour de la table État, collectivités, acteurs économiques.
 - Identifier les leviers d'actions locaux permettant d'atteindre les objectifs nationaux.
 - Traduire les trajectoires nationales en engagements territoriaux.
- C'est un espace de coordination.



Panorama des politiques publiques impactées

Panorama des politiques publiques impactées

- **Aménagement & foncier** : Passer d'une logique d'extension à une logique de sobriété foncière.
 - Réduction du rythme d'artificialisation
 - Arbitrages densification / développement économique
 - Requalification des friches
 - Pression sur la stratégie foncière
- **Bâtiments & patrimoine public** : Transformation de la stratégie patrimoniale
 - Investissements lourds sur le parc public
 - Arbitrages budgétaires pluriannuels
 - Gestion du confort d'été (adaptation)
- **Mobilités** : Articulation transition écologique / cohésion territoriale
 - Planification transports
 - Flottes publiques
 - Acceptabilité sociale



Panorama des politiques publiques impactées

- **Énergie & climat** : Positionnement stratégique du territoire dans la transition énergétique
 - Production locale d'énergie
 - Rôle des collectivités dans les énergies renouvelables
 - Réseaux de chaleur
 - Sobriété énergétique
- **Biodiversité & eau** : Intégrer la résilience écologique dans l'aménagement
 - Urbanisme
 - Gestion des espaces naturels
 - Prévention inondations
 - Gestion de l'eau
- **Économie & développement territorial** : Ne pas opposer transition et développement économique
 - Décarbonation industrielle
 - France 2030
 - Soutiens à la relocalisation



Outils mobilisables par les territoires

Outils mobilisables par les territoires

Outils de contractualisation

➤ **COP régionales (Conférences des Parties territoriales)**

- Décliner les trajectoires nationales à l'échelle régionale
- Coordonner État, collectivités, acteurs économiques
- Identifier les leviers d'action territoriaux
- Intérêt :
 - ✓ Accès à la feuille de route régionale
 - ✓ Anticipation des priorités
 - ✓ Positionnement stratégique du territoire

➤ **Contrats de Transition Écologique (CTE)**

- Accompagner des territoires dans des projets de transformation écologique
- Soutenir des reconversions économiques
- Structurer des projets locaux cohérents avec les trajectoires nationales
- Intérêt :
 - ✓ Cadre partenarial
 - ✓ Effet levier financier
 - ✓ Visibilité politique



Outils mobilisables par les territoires

Outils financiers

➤ France 2030

- **Plan d'investissement national orienté vers :**
 - ✓ Décarbonation industrielle
 - ✓ Innovation technologique
 - ✓ Transition énergétique
- **Les collectivités peuvent :**
 - ✓ candidater à certains appels à projets
 - ✓ accompagner les entreprises locales

➤ Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

- **Financement de projets innovants :**
 - ✓ Énergie
 - ✓ Mobilité
 - ✓ Industrie verte
 - ✓ Technologies propres



Outils mobilisables par les territoires

Outils financiers

➤ ADEME / Banque des Territoires

○ Soutiens :

- ✓ Ingénierie
- ✓ Études
- ✓ Subventions
- ✓ Prêts

- ### ➤ Ne pas subir les appels à projets, mais structurer une stratégie d'accès aux financements.



Outils mobilisables par les territoires

Outils internes de pilotage

➤ **Budgétisation verte**

- Analyser les dépenses au regard de leur impact environnemental.

➤ **Indicateurs climat / énergie**

- Passage d'une logique de moyens à une logique de résultats

➤ **Projet d'administration** : C'est là que tout converge.

- La planification écologique n'a d'impact réel que si :
 - ✓ elle est intégrée dans la stratégie administrative,
 - ✓ elle structure les arbitrages,
 - ✓ elle est suivie dans la durée.



Enjeux pour l'administration

Enjeux pour l'administration

Enjeu d'alignement

- **Les collectivités ne changent pas de compétences : le cadre national crée :**
 - des trajectoires chiffrées (SNBC),
 - des objectifs fonciers (ZAN),
 - des obligations sectorielles (mobilités, bâtiments),
 - des priorités d'investissement (France 2030).

- **Comment aligner le projet d'administration avec ces trajectoires ?**
 - Cela implique :
 - ✓ Cohérence entre urbanisme et mobilité
 - ✓ Cohérence entre stratégie patrimoniale et objectifs énergétiques
 - ✓ Cohérence entre développement économique et sobriété foncière



Enjeux pour l'administration

Enjeu d'arbitrage

- **La transition écologique crée des tensions :**
 - Investir dans la rénovation ou dans un nouvel équipement ?
 - Artificialiser pour attirer une entreprise ou préserver le foncier ?
 - Accélérer la ZFE ou préserver l'acceptabilité sociale ?

- **La planification change les critères d'arbitrage.**
 - On ne raisonne plus seulement en :
 - ✓ coût immédiat,
 - ✓ pression politique,
 - ✓ opportunité.
 - Mais aussi en :
 - ✓ trajectoire carbone,
 - ✓ résilience,
 - ✓ soutenabilité long terme.



Enjeux pour l'administration

Enjeu de pilotage

- La planification implique :
 - des indicateurs,
 - un suivi,
 - une capacité d'ajustement.
- cela suppose :
 - intégrer les objectifs climat dans les documents stratégiques,
 - structurer un suivi transversal,
 - éviter l'empilement de dispositifs.
- Passage d'une logique de projet isolé à une logique de trajectoire.



Enjeux pour l'administration

Rôle central de l'administration

- garant de la cohérence,
- facilitateur d'arbitrages,
- stabilisateur du cap dans la durée,
- conductrice du changement.



Conclusion

Conclusion

La planification écologique n'exige pas de devenir experts du climat. Elle place les administrations au cœur de la cohérence stratégique, avec pour rôle d'aligner, d'arbitrer et de piloter dans la durée. Ce n'est pas une politique supplémentaire, c'est un nouveau cadre d'exigence.

La question n'est pas : que dit la planification nationale ? La question est : **comment notre projet d'administration s'inscrit-il dans cette trajectoire ?**

